

Solidarité avec les personnels du CNFPT en lutte !

Avec ses syndicats, la Fédération CGT des Services publics apporte tout son soutien aux justes revendications portées par nos camarades du syndicat du CNFPT actuellement en lutte.

La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND), adopté en 2010 par le CA, génère depuis cette date de nombreuses difficultés et un climat social en tension : la méthode, le calendrier, le caractère simultané et le volume des projets engagés depuis deux ans ont engendré dans de nombreuses structures incompréhension, perte de confiance et peur de l'avenir.

D'ores et déjà, la journée de grève et d'actions du 7 octobre 2013 constitue une étape importante dans la mobilisation qui est en construction depuis plusieurs mois sur les conditions de travail. Plus de trente rassemblements et diffusions de tracts ont été organisés dans les établissements, Directions régionales, antennes et les Instituts : c'est déjà un réel succès.

Aussi, nous soutenons avec l'intersyndicale CFTD-CFTC-CGT-FAFPT-UNSA la poursuite et l'amplification de la mobilisation des agents du CNFPT le 9 octobre 2013 et le dépôt d'interruptions de travail de 59 minutes. Nous soutenons également le rassemblement qui se tiendra ce jour-là devant le siège du CNFPT (Paris).

Nous appelons tous les agents territoriaux à venir soutenir leurs collègues le 9 octobre 2013. Les instances paritaires nationales de cet établissement sont les garants de la cohérence et de l'efficacité des orientations concernant la formation professionnelle pour tous les agents de la Fonction publique territoriale. Les territoires attendent légitimement un service public de la formation professionnelle accessible, efficace et équitable.

Tous ensemble, nous portons l'exigence de trouver des solutions concrètes afin d'améliorer la situation des agents.

Avec ses syndicats, la Fédération demande à la Direction et à François DELUGA, Président du CNFPT, l'ouverture de réelles négociations et des réponses satisfaisantes sur :

- La charge d'activité et les effectifs ;
- La méthode et le calendrier de mise en œuvre des projets du PND ;
- Le bilan de la politique d'externalisation et l'exigence de recrutement d'agents statutaires ;
- Les conséquences des réorganisations et des méthodes de management sur la santé des agents.